

## DÉCIDÉMENT « NON » AUX CONTRATS À IMPACT SOCIAL !

**S**eptembre 2014, le gouvernement s'engage à ne pas créer de *social impact bonds* (SIBs) ; mars 2016, il les met en place sous l'appellation de « contrats à impact social » (v. égal. en p. 48 de ce numéro). Quatre sont en cours :

- La Sauvegarde du Nord propose un programme visant à intensifier l'action éducative en milieu ouvert (AEMO) afin de réduire le nombre d'enfants placés ;
- Passeport Avenir propose un programme d'action visant la prévention du risque de décrochage scolaire à partir d'un tutorat individuel, les tuteurs étant volontaires et issus d'entreprises partenaires ;
- l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) propose un projet qui vise à rendre accessibles l'accompagnement entrepreneurial et l'accès au micro-crédit aux personnes économiquement fragiles résidant dans des zones rurales isolées ;
- Impact Partenaires propose un soutien à la création de commerces franchisés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (communiqué de presse de la secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire n° 1507, 5 juill. 2016).

En fait d'innovation, il s'agit plutôt d'aides à la création d'activités classiques ou économiques sans originalité particulière.

**Arrêtons-nous sur La Sauvegarde du Nord.** Partant du constat que, dans le département du Nord, le nombre d'enfants placés est deux fois et demie supérieur à la moyenne nationale, l'association a pour projet la mise en œuvre d'un programme visant à intensifier l'accompagnement des mineurs rencontrant des difficultés familiales et sociales par le biais des services d'action éducative en milieu ouvert afin de réduire le taux de placement. Pour cela, elle crée un « commando » d'éducateurs chargés de suivre plus régulièrement les familles

concernées. Mais alors que chaque cas est bien spécifique et qu'il requiert du temps et des interventions pluridisciplinaires, ce projet fait fi à la fois de la législation et de la question de la responsabilité en cas de drame familial ainsi que du travail socio-éducatif et de son éthique. L'objectif chiffré d'éviter le placement incite l'éducateur à se priver de l'outil éducatif pourtant nécessaire. Ce contrat à impact social fondé sur une action de court terme et privilégiant une approche de réduction des dépenses induit de fait une augmentation des risques sociaux et ne sera source d'aucune économie pour le département du Nord.

**Le Collectif des associations citoyennes (CAC)** propose plusieurs pistes alternatives :

- l'entrepreneuriat social, la philanthropie, le mécénat et les fondations d'entreprise ainsi que le financement participatif ne remplaceront jamais les crédits publics. La subvention doit rester le mode de financement privilégié pour les associations ;
- obliger les multinationales à payer leurs impôts là où elles réalisent leurs profits, sans évasion ni optimisation fiscales. Ainsi, sans déficit budgétaire, il n'y a plus de difficultés à financer le secteur associatif ;
- faire échec aux contrats à impact social parce qu'ils représentent un pas important vers la marchandisation de la société qui la déstructure, détruit ses fondements démocratiques, la livre à une oligarchie avec des inégalités insupportables humainement, socialement et sur le plan économique et politique ;
- soutenir les « territoires sans contrat à impact social » et les réseaux associatifs qui refusent de répondre aux appels à projets les concernant ;
- rendre publics dans leur totalité les contrats signés, avec toutes les informations financières et les rémunérations des intermédiaires (collecteurs des fonds, évaluateurs, etc.). ■

“ En fait d'innovation, il s'agit plutôt d'aides à la création d'activités classiques ou économiques sans originalité particulière ”



BIO EXPRESS

**JEAN-CLAUDE BOUAL**

Chargé de mission au ministère de l'Équipement, puis au ministère de l'Écologie et du Développement durable 1991-2010  
Membre fondateur d'Attac 1997  
Secrétaire fondateur du Comité européen sur les services d'intérêt général (Celsig) 1993  
Secrétaire général de la fédération CGT de l'équipement et de l'environnement 1975-1992

PRÉSIDENT DU COLLECTIF DES ASSOCIATIONS CITOYENNES (CAC) DEPUIS 2015